GRILLE TARIFAIRE 2027 – PARTICIPANTS PROGRAMME DE CERTIFICATION GREEN MARINE EUROPE	
ARMATEURS	• Navires < 400 GT : 468 €/navire | Frais minimal : 4,685 € • Navires > 400 GT : 674 €/navire | Frais minimal: 6,736 € • Plafond : 19,883 €
CHANTIERS NAVALS	• 0-99 FTE 3,821 € • 100-499 FTE 6,386 € • 500+ FTE 9,279 €
ADMINISTRATIONS PORTUAIRES	• Revenus 0-8.9 M EUR: 4,876 € • Revenus 9-14.9 M EUR: 6,942 € • Revenus 15-19.9 M EUR: 8,320 € • Revenus 20-24.9 M EUR: 9,698 € • Revenus 25-49.9 M EUR: 11,076 € • Revenus 50+ M EUR: 12,453 €
PLAFOND	MAXIMUM de 19,883 € pour les compagnies multisectorielles

NOTES :

- Frais annuels, hors frais de vérification externe.
- Hors TVA.

ARMATEURS:

- La méthode de calcul de la jauge brute est identique à celle prévue par l'annexe VI de la convention MARPOL de l'OMI.
- Sur demande, une réduction de 50 % est accordée sur les tarifs minimaux (pour une durée maximale de 3 ans) :
  - aux entreprises possédant 3 navires ou moins ; OU
  - aux entreprises créées depuis moins de trois ans ; OU
  - aux entreprises dont le chiffre d'affaires moyen sur les 3 dernières années est inférieur à 2 millions d'euros.
- Pour les groupes exploitant plusieurs navires, des tarifs de groupe sont proposés.

CHANTIERS NAVALS:

- FTE = employés à temps plein
- Pour les entreprises exploitant plusieurs chantiers navals, chaque chantier naval supplémentaire, au-delà du premier, sera soumis à 50 % du montant des frais, dans la limite du plafond global.